



Number of document(s): 1
Creation date: **June 8, 2010**
Created by: **Université-McGill**

table of contents

Évolution des familles et vieillissement - L'instabilité conjugale transforme l'organisation sociale
Le Devoir - May 22, 2010..... 2

The present document and its usage are protected under these international copyright laws and conventions.

LE DEVOIR

Le Devoir

Sciences Humaines, samedi, May 22, 2010, p. H5

Évolution des familles et vieillissement - L'instabilité conjugale transforme l'organisation sociale

Claire Harvey

Les baby-boomers vieillissants « ne voudront pas être un poids pour leur entourage »

Comment la famille a-t-elle évolué au Québec au cours des 40 dernières années? Quelles seront les répercussions de ces changements démographiques sur la population vieillissante? Deux experts nous font part de leurs réflexions.

Au cours des quatre dernières décennies, la famille a beaucoup changé, c'est bien connu. Ce qui l'est moins, c'est l'impact de ces changements sur l'aide mutuelle entre conjoints et entre parents et enfants, tout comme les effets qu'ils risquent d'avoir sur la vie des baby-boomers lorsqu'ils seront âgés.

Baisse de natalité et union instable

Professeure titulaire au Département de sociologie de l'Université McGill, où elle s'occupe de la Chaire de recherche du Canada en statistiques sociales et changement familial, Céline Le Bourdais expose ces changements démographiques et les questions qu'ils soulèvent. «En raison de la faible fécondité qui caractérise le Québec depuis les années 1960, la taille des familles s'est beaucoup réduite, dit-elle. En plus, les femmes commencent tardivement à enfanter et sont donc moins susceptibles d'avoir une grande descendance. Par conséquent, les personnes âgées de demain auront moins d'enfants sur lesquels elles pourront compter, et

moins de filles. Or, en général, ce sont elles qui s'occupent des soins personnels de leurs parents vieillissants.»

Selon Mme Le Bourdais, la dénatalité a été suivie d'une transformation de la vie conjugale. «Au fil des ans, les couples sont devenus moins stables. D'après l'Institut de la statistique du Québec, plus de 35 % des mariages célébrés au début des années 1980 se sont terminés par un divorce avant leur 25^e anniversaire.» Nous avons également assisté à un net recul du mariage, au profit de l'union libre. «Or on sait que les unions libres sont plus instables que les mariages et se terminent fréquemment par une séparation. Dans ce cas, qu'advient-il du partage du patrimoine familial?», se demande-t-elle.

Parallèlement à l'augmentation du nombre des ruptures, on a assisté à la croissance du nombre de personnes qui commencent une nouvelle relation. Pour l'experte, ce phénomène soulève une série de questions. «En cas de décès, qui obtiendra le patrimoine familial? L'ex ou la nouvelle conjointe? En général, ces personnes veulent léguer leurs biens à leurs enfants et laisser l'usage de la résidence à leur conjoint. Les enfants voudront-ils entretenir la maison où habite belle-maman?»

L'instabilité conjugale se traduit également par une hausse du nombre des familles monoparentales. «Depuis

1960, on a observé une croissance importante du nombre d'enfants ayant vécu la séparation de leurs parents avant l'âge de 6 ans. C'était le cas d'un enfant sur quatre en 2004. Ces enfants ont une vie familiale agitée. Ils sont beaucoup plus touchés que leurs parents. Ceux-ci vont se remettre en ménage, peuvent avoir d'autres enfants, se séparer de nouveau, etc. Donc, les enfants passeront à travers de nombreuses périodes de transition. Il y a lieu de se demander s'ils demeureront proches de leurs parents biologiques.»

Garder le contact

Dans le cadre de ses travaux, Mme Le Bourdais a étudié de près les contacts filiaux des parents qui n'habitent pas avec leurs enfants. «La plupart du temps, les enfants vont demeurer avec leur mère, explique-t-elle. Au fil des ans, bon nombre d'entre eux vont perdre le contact avec leur père biologique. Qui va prendre soin de ces hommes-là plus tard?»

Selon la chercheuse, les pères dans une telle situation sont les plus susceptibles de former une famille recomposée. «Ils ne pourront pas nécessairement compter sur celle-ci pour couler leurs vieux jours. Quel type de relation entretiendront-ils avec les enfants de l'autre? Ceux-ci sentiront-ils qu'ils ont une obligation envers leur beau-père?» Par ailleurs, les nouveaux con-joints de fait s'entraideront-ils en cas de besoin?



NEWSCAN.COM

«révisé par GEDROM/SN

«S'il s'agit d'une relation récente, ils ne seront peut-être pas disposés à prendre soin l'un de l'autre en cas de perte d'autonomie, ajoute la scientifique. Sans compter qu'il y a de plus en plus de conjoints qui vivent chacun chez soi. Ceux-ci feront-ils preuve de solidarité quand ils seront vieux et malades?»

La fratrie et les cousins

Bref, bien malin celui qui peut, à partir des comportements des personnes âgées d'aujourd'hui, prédire ceux des têtes blanches de demain et de leur progéniture. Chose certaine, souligne Jacques Légaré, démographe de l'Université de Montréal, les baby-boomers devront explorer de nouvelles avenues d'entraide. «Vraisemblablement, ils devront se tourner vers les frères et soeurs et

leurs cousins et cousines qui avancent avec eux depuis les années 1960», indique-t-il.

M. Légaré fait observer que les baby-boomers se caractérisent par un grand esprit d'indépendance. «Jaloux de leur autonomie, ils ne voudront pas être un poids pour leur entourage. Bon nombre d'entre eux sont instruits et à l'aise financièrement. Ils souhaiteront peut-être se faire aider davantage par des étrangers, c'est-à-dire payer des services qui étaient offerts autrefois bénévolement par les enfants.»


Pour répondre à la demande de cette génération vieillissante, le démographe estime qu'il faudra développer de nouveaux programmes scolaires. «Ce n'est pas si naturel que ça être "aidant naturel", surtout auprès d'une personne atteinte de la maladie

d'Alzheimer», poursuit M. Légaré. Mais, plus important encore, il faudra valoriser ces professions en les rémunérant adéquatement. «On devra sans doute mettre moins d'argent dans la médecine spécialisée, au profit des soins directs, où les besoins seront les plus importants», explique-t-il.

Reste que, à l'heure où l'État sabre dans les programmes sociaux et où bon nombre de travailleurs n'ont pas de régime de retraite public ou privé, la situation risque d'être dramatique pour certains retraités. Alors que les personnes âgées d'aujourd'hui peuvent compter sur leur réseau social, une grande question demeure... Qui s'occupera de nous?

Collaboratrice du Devoir

© 2010 Le Devoir ; CEDROM-SNi inc.

PUBLI- news-20100522-LE-20100522_h5_conjugale - Date of issue: 2010-06-08

This certificat is issued to Université-McGill for personal and temporary display.

[Back to table of contents](#)